

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

Déclaration de S.E M.Mohammed LOULICHKI

**Ambassadeur, Représentant Permanent
du Royaume du Maroc auprès de l'Office des Nations
Unies et des autres Organisations Internationales à
Genève**

**93ème session (extraordinaire) du Conseil de l'OIM
7 juin 2007**

Madame la Présidente,

Je vous avais exprimé, en novembre dernier, en tant coordinateur du Groupe africain et en ma qualité nationale, ma joie de voir une fille de l'Afrique présider aux destinées de la 92^{ème} session du Conseil de l'OIM et avais affiché la conviction que vos qualités tant humaines que professionnelles ne manqueront pas de couronner nos travaux de succès. Six mois plus tard, je ne suis plus le seul à émettre cette appréciation. Vos efforts soutenus, tout au long de cette période, nous ont permis de faire aboutir un processus qui avait duré près de quatre années.

Si aujourd'hui nous sommes là pour adopter une nouvelle stratégie pour l'OIM, c'est certainement grâce à la mobilisation de l'ensemble des Etats membres, à l'assistance avisée de l'Administration de l'OIM mais aussi et surtout au dévouement exemplaire que vous avez accordé à cette question et je tiens à vous en rendre hommage.

Je saisis également cette occasion pour féliciter Monsieur Brunson McKinley, Directeur général de l'OIM ainsi que Madame N'diouro Ndiaye, Directeur général Adjoint, pour leur engagement constant, qui, je l'espère, redoublera de vigueur dans la prochaine période pour la mise en œuvre de la stratégie que les Etats Membres adoptent aujourd'hui.

Permettez moi enfin de souhaiter la bienvenue aux quatre nouveaux observateurs : le Royaume de Bahrein, un pays arabe frère et trois organisations : Action Humanitaire Africaine (AHA), la Confédération syndicale internationale (CSI) et le Secrétariat générale ibéro-américain (SEGIB).

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par la Tunisie au nom du Groupe africain.

Madame la Présidente,

La stratégie que les Etats Membres de l'OIM adoptent aujourd'hui pour les trois prochaines années est le fruit d'un intense labeur et d'un compromis délicat. Je voudrais rendre tout particulièrement hommage à vos deux prédécesseurs, l'Ambassadeur De Alba du Mexique qui avait donné un coup de pouce déterminant à nos discussions avec son approche triangulaire : stratégie – cadre institutionnel – et programme & budget ainsi qu'à l'Ambassadeur Khan du Pakistan qui avait commencé la série de consultations intensives sur le premier volet. Ma délégation se félicite que le compromis final, auquel nous avons abouti, ait respecté un juste équilibre entre les trois piliers.

La liste des activités stratégiques adoptée reflète la variété des Etats Membres de l'OIM et de leurs attentes. Dans un tel contexte, nous sommes heureux de constater que les Etats Membres ont été unanimes dans leur consécration de l'OIM en tant qu'organisation mondiale chef de file dans le domaine de la gestion des migrations et l'ont invité à continuer de traiter le phénomène migratoire dans une perspective holistique et intégrée.

C'est cette même perspective que mon pays a continuellement promu, notamment au niveau euro-africain, et qui a été couronnée par l'adoption, l'année dernière, de la déclaration de Rabat, dans laquelle 57 pays se sont engagés à créer et à développer un partenariat étroit pour travailler de façon conjointe, suivant une approche globale, équilibrée, pragmatique et opérationnelle, dans le respect des droits fondamentaux et de la dignité des migrants et des réfugiés, sur le phénomène des routes migratoires.

La déclaration de Rabat a aussi souligné que la gestion des flux migratoires ne peut se faire à travers des mesures de contrôle seulement, mais nécessite également une action concertée sur les causes profondes de la migration, notamment à travers la mise en place de projets de développement dans les pays d'origine.

Un motif de satisfaction particulier pour ma délégation sont donc les nombreuses références au lien entre migration et développement dans la stratégie de l'OIM, notamment au préambule et aux points 4 et 5, qui font véritablement écho au consensus émergent au niveau international à la suite, notamment, du Dialogue de Haut Niveau à l'Assemblée Générale des Nations Unies de septembre 2006 et anticipent le prochain Forum Mondial sur la Migration et le Développement que le Gouvernement belge a gracieusement proposé d'abriter en juillet.

Madame la Présidente,

Il me serait difficile de commenter, lors de ma déclaration, l'ensemble des activités prioritaires identifiées dans la stratégie de l'OIM et qui sont toutes d'un grand intérêt. Permettez-moi, cependant, de revenir brièvement sur les débats, souvent passionnés, qui sont survenus à propos du concept de protection.

La position de mon pays est clairement reflétée dans la note de bas de page que nous avons proposée, sur la base du document (IC/2007/3) soumis par l'Administration à ce sujet, et qui a reçu la confiance des autres Etats membres. Si l'OIM n'a effectivement pas de mandat de protection juridique, il n'en reste pas moins que ses activités contribuent à la protection des droits de l'homme, et qu'elles ont pour effet ou pour conséquence de protéger les personnes concernées par la migration.

Cette protection *de facto* ne s'exerce pas uniquement dans le contexte des dispositions interinstitutions en matière de réponses humanitaires, mais bien dans l'ensemble des activités de l'OIM, qu'elles soient opérationnelles, comme l'assistance apportée aux victimes de la traite qui protège le droit humain fondamental de ne pas être tenu en servitude, ou conceptuelles, comme les ateliers organisés par l'OIM, qui tiennent systématiquement compte de la protection et de la promotion des Droits humains des migrants, et dont le séminaire sur le Droit international de la Migration, organisé au Maroc l'année dernière, est un exemple concret.

Madame la Présidente,

Concernant le cadre institutionnel, ma délégation se félicite de la mise en place d'une structure de gouvernance rationalisée dans l'esprit des amendements constitutionnels de 1998, précédemment ratifiés par le Maroc.

La création d'un organe qui remplacerait le Comité exécutif: le Comité permanent des programmes et des finances (CPPF) permettra de combler une lacune institutionnelle – l'absence d'une structure permanente d'examen des programmes et activités de l'Organisation - et de réaliser un suivi plus attentif et utile des questions budgétaires, tout en préservant la flexibilité et la réactivité de l'OIM.

Enfin, ma délégation qui a toujours eu à cœur de donner à l'OIM les moyens de répondre aux besoins spécifiques de ses Etats Membres en développement, accueille avec satisfaction les dispositions agréées dans le cadre de la Partie III : Programme et Budget. Mon pays se réjouit que la structure finalement adoptée s'inspire substantiellement du document intitulé : « matières à réflexion sur le Programme et Budget de l'OIM », que le Maroc a soumis à ce sujet, et s'est enrichie des précieux apports de l'Administration et des autres Etats membres.

L'équation proposée par le Canada, de réserver un apport supplémentaire de 25% des revenus discrétionnaires (non compris l'allocation pour les dépenses de sécurité) au-delà de l'estimation de 20,5 millions de dollars EU contenue dans le Programme et Budget pour 2007 au Fonds 1035 élargi, a le mérite de créer un lien objectif entre l'activité générale de l'OIM et les prestations qu'elle est en mesure d'assurer dans les Etats membres en développement.

Toutefois, les montants ainsi dégagés demeureront limités à court terme et ne seront pas en mesure de combler, à eux seuls, les immenses besoins existants. La solution à la question des projets en instance demeure donc tributaire du travail de mobilisation de Fonds de l'Administration de l'OIM dans le cadre du budget régulier. De nouvelles pistes devraient être explorées comme la promotion des contributions semi affectées, qui tout en limitant géographiquement ou thématiquement le domaine d'emploi, permettent plus de flexibilité que les financements exclusifs de projets. Les engagements pris au niveau régional, notamment euro-africain, constituent également une source d'opportunités.

Pour ma délégation, l'adoption de la stratégie ne constitue donc pas une fin en soi, mais bien un nouveau départ pour une réflexion collective, visant à adapter l'OIM aux impératifs de ses nouvelles réalités internes et externes.

Soyez assurés, Madame la Présidente, M. le Directeur général et Mme le Directeur général adjoint que le Maroc sera pour vous accompagner dans ce processus.

Merci Madame la Présidente